



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le cinq décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 28 novembre 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D4-2-1-196

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

**PERSONNEL POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE OU POUR
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – ANNEE 2023**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	• M. RENAUD Olivier • M. MONESTES Jean-Michel (a donné pouvoir à O. RENAUD)
Commune de BARDIGUES	• M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	• Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	• M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	• M. TERRENNE Jean-Paul • Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	• M. ALARY Alain • Mme BOUVIER Lina
Commune de GASQUES	• M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	• M. BENOIT Pascal • Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	• M. BARROS Gérard • M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	• Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	• M. DOUSSON Bruno • Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	• M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	• Mme MAERTEN Marie Bernard • M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MANSONVILLE	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	M. EURGAL Christian (a donné pouvoir à JP DELACHOUX)
Commune de PERVILLE	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	M. BENVENUTO Raymond (a donné pouvoir à J. DUPUY)
Commune de SAINT CLAIR	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	M. REBEL Stéphane (a donné pouvoir à C. BOISSEAU)
Commune de SAINT MICHEL	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à E. LOPES) M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane M. LOPES Ernest Mme PERE Catherine M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth Mr ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune d'ESPALAIS	M. MOLLE Marcel
Commune de VALENCE D'AGEN	M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

2022D4-2-1-196

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

PERSONNEL POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE OU POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – ANNEE 2023

I)- RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER

Comme chaque année, le recrutement de personnel saisonnier est indispensable au fonctionnement de nos services ; aussi, je vous propose de créer les emplois saisonniers suivants et de prévoir de voter un crédit au chapitre du budget correspondant aux emplois :

- Centre de Loisirs de Gâches :

Sur la base des saisons précédentes, les prévisions de recrutement sont sensiblement les mêmes et s'établissent comme suit :

- vacances d'hiver/vacances de printemps/vacances d'automne

- 12 adjoints territoriaux d'animation par semaine
- 6 adjoints techniques territoriaux par semaine (sur 3 semaines).

- vacances d'été (huit à neuf semaines de vacances)

- 26 adjoints territoriaux d'animation pour juillet
- 26 adjoints territoriaux d'animation pour août/septembre
- 12 adjoints techniques territoriaux pour juillet
- 12 adjoints techniques territoriaux pour août/début septembre

Les adjoints d'animation seront employés à temps complet et occuperont des fonctions d'animation auprès des enfants sous la responsabilité des agents titulaires.

Les adjoints techniques seront employés à temps complet pour assurer l'entretien des locaux du centre de loisirs et le service restauration, en production et au service.

La rémunération de ces agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

- Piscine d'hiver :

- 2 adjoints techniques à temps non complet 27 Heures 30/hebdomadaire sur 4 semaines en juillet affectés à la piscine d'hiver pour réaliser les menus travaux d'entretien.

- Piscine d'été :

Du mois de mai à fin août 2023

- 1 adjoint technique à temps complet en vue d'assurer la maintenance et le bon fonctionnement de cette structure en période de haute activité. La rémunération de cet agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

De la date d'ouverture de la piscine d'été (fin juin 2023) au 31 août 2023

- 10 adjoints techniques à temps complet recrutés chacun sur une période de 3 semaines afin d'assurer l'accueil-vestiaire et l'entretien des parties communes,
- 2 adjoints techniques de caisse à temps complet sur une période de 6 semaines,

La rémunération de ces agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

- 4 éducateurs des activités physiques et sportives (ETAPS) à temps complet titulaires de leur BPJEEPS-AAN (Activités aquatiques et natation) ou du BNSSA (surveillance et sauvetage aquatique) en vue d'assurer la surveillance de la piscine : équivalent 4 mois et demi (2 en juin/juillet et 2 en août).

La rémunération de ces agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 4ème échelon du grade d'ETAPS pour les titulaires du BNSSA ou au 6ème échelon du grade d'ETAPS pour les titulaires du BPJEEPS-AAN

- Service Valorisation de l'Environnement Communautaire :

4 adjoints techniques territoriaux à temps complet (2 en juillet et 2 en août).

- Service Entretien Rivières :

2 adjoints techniques territoriaux à temps complet, un en juillet et un en août.

- Cuisine :

3 adjoints techniques à temps complet (3 semaines chacun en juillet et août).

- Services administratifs :

4 adjoints administratifs à temps complet (3 semaines chacun en juillet et en août).

- Service Technique :

1 adjoint technique à temps complet du 1er juillet au 31 août en charge de l'inventaire des ouvrages d'art.

- Déchetterie :

3 adjoints techniques à temps complet (3 semaines chacun en juillet et en août).

- Conservatoire de la ruralité et des Métiers d'autrefois :

3 adjoints d'animation à temps complet (3 semaines chacun en juillet/août/septembre).

1 adjoint d'animation à temps complet pour une période de 6 mois sur l'année.

- Service Tourisme

6 adjoints d'animation à temps complet, 3 en juillet et 3 en août.

La rémunération de ces agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

Il convient de préciser que, comme chaque année, ces crédits de personnel seront prévus au Budget Primitif 2023.

II- RECRUTEMENT DE PERSONNEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE- ANNEE 2023 :

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, il convient d'adopter la possibilité de conclure des contrats pour faire face à des besoins occasionnels.

Le Président propose de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité sans que cela ne puisse excéder 12 mois sur une période totale de 18 mois correspondants aux grades suivants :

- Centre de Loisirs

- 4 Adjoints Techniques à temps complet en vue d'assurer l'entretien des locaux et la restauration lors notamment d'accueil de classes découvertes et de groupes sur l'année 2023,
- 2 Adjoints techniques à temps complet en vue d'assurer l'entretien technique des bâtiments sur une période de 3 semaines sur l'année.

- Sport/Golf

- 1 adjoint technique à temps complet en charge de l'entretien de la structure et des espaces verts d'avril à octobre.

- Cuisine

- 1 Adjoint Technique à temps complet en vue d'assurer des missions au sein des différents secteurs de la cuisine en cas de surcroît d'activité.

- Tourisme

- 1 adjoint d'animation à temps complet en vue d'assurer les missions en office de tourisme en période de haute activité.

- Services Administratifs

- 2 adjoints administratifs à temps complet afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité lié d'une part à la mise en œuvre des réformes, notamment dans le cadre des transferts de Compétence et d'autre part dans le domaine des ressources humaines.

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence à la grille indiciaire des grades.

Il convient de préciser que, comme chaque année, ces crédits de personnel seront prévus au Budget Primitif 2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

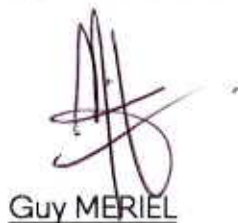
- d'accepter les propositions ci-dessus,
- d'autoriser le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de ces agents,
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes de ces agents sont inscrits au budget de la collectivité.

Fait à Valence d'Agen, le 5 décembre 2022

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 6 décembre 2022

Le secrétaire de séance
Maire de Gasques



Guy MERIEL

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **13 DEC. 2022**

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le

13 DEC. 2022

AR Préfecture

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE PERSONNEL POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE OU POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ANNEE 2023

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20221205- 2022D4_2_1_196-DE
Numéro d'acte :	2022D4_2_1_196
Date de décision :	05/12/2022
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	4-2-1-0-0 (Fonction publique / Personnel contractuel / création de poste)
Fichier acte :	2022D4-2-1-196 Personnel communautaire - personnel pour accroissement saisonnier ou temporaire d'activité année 2023.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	13/12/2022 16:41:52
Date de réception de l'AR :	13/12/2022 16:52:25